

# LE PUBLICISTE.

Sextidi 16 Pluviôse, an VI.

(Dimanche 4 Février 1798).

*Détails des progrès de la révolution dans le pays de Vaud. — Déclaration du général Ménard au colonel Weiss. — Ordre donné à l'amiral Bridport de mettre à la voile avec une escadre formidable. — Mesures prises par le gouvernement anglais pour se mettre à l'abri d'une invasion. — Prise des pêcheurs de Calais par les Anglais. — Détails des forces que le gouvernement français fait passer sur les côtes de la Manche et de l'Océan.*

## A L L E M A G N E.

*D'Heidelberg, le 27 janvier.*

Les lettres de Manheim, d'hier, portent que, dans la matinée d'avant-hier, un aide-de-camp français avoit apporté au commandant de la ville une dépêche du général de division Ambert, par laquelle il demandoit, au nom du général en chef Hatry, que les troupes d'Empire évacuassent le fort du Rhin & les fortifications en dépendantes; que dans l'après-midi on avoit renforcé la garnison du fort du Rhin, & que des troupes françaises s'étoient montrées à Oggersheim.

Le commandant de la ville ayant fait difficulté de rendre ce fort, les Français l'attaquèrent vis-à-vis de Manheim, le 25, vers les six heures du soir: la canonnade fut assez vive de part & d'autre, ainsi que le feu de mousqueterie. Quelques obus & boulets tombèrent dans la ville, assez près de la salle de comédie où le public assistoit au spectacle. Pendant que l'attaque se faisoit de front, un corps de Français passa le Rhin au-dessous de Frieseinheim, & débarquant à l'isle de la Mulbau (au confluent du Rhin & du Necher), se porta de là vers le pont du Rhin, pour couper le passage à la garnison du fort, en sorte qu'elle ne pût effectuer sa retraite dans la ville: il y avoit, dit-on, 5 à 6000 hommes, qui ont été faits prisonniers.

Les français, maîtres du fort & du pont du Rhin, s'avancèrent le soir même jusques sur les glacis de la ville, près la porte du Rhin; mais à 10 ou 11 heures du soir, ils se retirèrent vers le pont. Dans le même tems, le général Oudinot entra à Manheim avec ses aides-de-camp, comme parlementaire; & convint avec le commandant de la place, que les hostilités seroient suspendues pendant quarante-huit heures, en attendant le retour d'un courrier que celui-ci avoit expédié à Rastadt après la sommation faite dans la matinée par le général français.

Voilà ce que nous avons pu recueillir de plus authentique, d'après des lettres écrites hier de Manheim, sur cet événement inattendu, dont on n'a pas encore de rapport officiel.

*De Rastadt, le 27 janvier.*

Les ministres français, outre leur proposition d'établir la cession de la rive gauche du Rhin à la France pour base des négociations, ont encore déclaré « que la république française vouloit formellement que les états qui » par cette cession perdroient leurs possessions, reçoivent » des indemnités, & qu'elle auroit soin que ce dédommagement eût lieu, que l'on s'entendrait ultérieurement

» sur le mode & la manière dont cet arrangement devra » s'effectuer ».

On prétend que la députation de l'Empire a répondu aux plénipotentiaires français qu'elle ne pouvoit pas consentir à ce que la base de la négociation fût la limite du Rhin. On ne connoît pas encore la réponse des ministres français; mais on croit que, d'après le vœu du directoire exécutif, les négociations ne tarderont pas à prendre une marche plus rapide & plus décisive.

Le citoyen Bacher est arrivé à Ratisbonne. La diète a pris la résolution de le reconnoître en sa qualité d'envoyé de la république française, & a déclaré que l'envoi de ce ministre ne pouvoit être regardé que comme une marque d'estime & une preuve de la ferme intention de la France de faire la paix avec l'Empire.

## S U I S S E.

*De Genève, le 25 janvier.*

Le sénat de Berne vient d'être trompé dans sa dernière espérance: il se flattoit, sinon d'empêcher, du moins de suspendre la réunion des habitans des campagnes au parti des citadins, en intimidant les premiers par l'annonce du prompt retour du général de Weiss à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes. Les habitans de plusieurs villes, pour mettre un terme à toutes les incertitudes, ont arboré avant-hier, l'étendard de l'insurrection.

A Lausanne, le bailli est expulsé, le château est au pouvoir des patriotes: une garde nationale de huit cents hommes maintient la police dans la ville, & veille à sa sûreté.

A Morges, les insurgens se sont emparés de l'arsenal; les 21 pièces de canon qu'il renfermoit, vont être distribuées entre Nyon & Lausanne.

A Aubonne, le bailli a reçu l'injonction de s'éloigner dans deux heures. Il a pu voir, avant son départ, les délégués provisoires du peuple siéger dans son château.

La ville de Nyon a chassé son bailli; désarmé & licencié la compagnie du régiment de Watteville, que le sénat de Berne avoit casernée dans ses murs. Elle a remplacé la cocarde bernoise par les couleurs de Guillaume Tell. Les scellés sont mis sur la porte du château baillival.

Les protestations contre le serment du 10 janvier se multiplient avec rapidité. La cocarde verte s'arbore de toutes parts. La révolution peut être aujourd'hui regardée comme générale.

Pendant ce tems, le colonel de Weiss établit son quartier-général à Yverdon: il y passe en revue les corps

trente chasseurs de Pillichody, les quatre-vingts dragons de Russillon, & fait des levées pour le compte du sénat. Déjà, dit-on, des legemens sont préparés depuis Berne jusqu'à Moudon; deux bataillons d'infanterie, de six cents hommes chacun, n'attendent plus qu'un signal de leur chef pour commencer la guerre civile.

Mais le général Ménard, a fait déclarer au colonel de Weiss « que s'il ne licencie pas sur-le-champ ses troupes, » s'il ne fait pas cesser des levées qui n'ont pour but que » de comprimer l'émission des vœux du peuple, il regardera leur continuation comme une hostilité; & qu'à » moins d'une réponse cathégorique & satisfaisante, il » entrera sans délai dans le pays de Vaud, pour en » éloigner la guerre civile que des ennemis de l'humanité » tenteroient d'y fomenter ».

#### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 27 janvier.*

Les trois pour cent consolidés varient aujourd'hui de 47  $\frac{1}{2}$  à 48  $\frac{1}{2}$ . Hier, ils éprouvoient une hausse momentanée d'un pour cent, parce qu'on avoit répandu le bruit très-peu vraisemblable que l'intention du roi de Prusse étoit de s'opposer aux desseins de la république française.

Il circule dans le commerce une quantité prodigieuse de demi-guinées fausses, sous le millésime de 1791.

Les effets de l'arrêté du directoire exécutif de France, relativement aux marchandises anglaises, deviennent plus sensibles de jour en jour. Ce matin, au café de Lloyd, on a refusé d'assurer, à raison de 40 pour cent, plusieurs vaisseaux destinés pour Pétranger.

La grande flotte d'Angleterre, composée d'environ 30 vaisseaux de ligne, indépendamment des frégates, commandée par l'amiral Bridport, a ordre de mettre à la voile le plutôt possible.

On mande de Lisbonne, que nos marins ont pris trois vaisseaux de ligne espagnols, avec trois frégates, & un vaisseau de transport, même pavillon, qui alloient de la Havane à la Vera-Cruz.

Dans l'avant-dernière nuit, il a été expédié des dépêches secrètes adressées à sir Ralph-Abercrombie, commandant-général des forces britanniques en Irlande.

Le roi a nommé M. Frederik North, gouverneur de l'isle de Ceylan.

Avant-hier, lord Grenville a donné audience aux ministres de Turquie & de Naples.

Nicolas Renier, émigré français, vient d'être condamné à 20 liv. sterl. d'amende pour avoir mis de la poudre sur ses cheveux, sans avoir payé la taxe. N'ayant pu payer cette amende, il a été mis en prison.

M. Frazer, notre résident à Hambourg, nous a apporté la fâcheuse nouvelle que tous les Anglais avoient reçu ordre de sortir de cette ville dans 24 heures. Le dernier paquebot qui nous est arrivé de ce port, n'avoit point de malle.

*La Caroline du Sud*, allant de Londres à Charles-Town, a été prise par un corsaire français, & conduite à l'Orient. *La Pénlope*, allant de Gibraltar à Livourne, a à eu le même sort, à la vue du port de Livourne; elle a été conduite dans le port de Spazzia.

Le roi a souscrit pour une somme de 20 mille livres sterling, formant le tiers de celle à laquelle se borne son revenu, s'il faut en croire les partisans de la cour, qui font sonner le plus haut qu'ils peuvent ce trait de désintéressement. Cependant, les souscripteurs continuent de

se présenter en si petit nombre, que la connoissance des registres de souscriptions est réservée aux ministres & aux directeurs de la banque. M. Pitt a souscrit pour une somme de 2 mille liv. sterl.; la chambre des communes & M. Windham, son orateur, pour — zéro.

Une proclamation royale vient d'ordonner un jeûne général dans toute la Grande-Bretagne.

*De Portsmouth, le 26 janvier.*

L'escadre commandée par l'amiral Thompson, a mis hier à la voile de Pormouth; elle est composée de huit vaisseaux de ligne & une frégate. On craint que les vents qui viennent de changer ne la forcent de rentrer. Elle a reçu ordre de sortir d'après les signaux répétés par le télégraphe de Mont-Edgecumbe, qui annoncent qu'il y a du mouvement dans le port de Brest, & que quelques vaisseaux français se disposent à mettre en mer. Une frégate s'est présentée à la pointe du Léopard, pour annoncer cette nouvelle & réclamer du secours.

Les dernières lettres des Isles de Vent annoncent que le lord Camelsford, commandant la frégate *la Favorite*, a échoué dans un projet qu'il avoit formé, d'enlever dans la rade de la Pointe-à-Pître la frégate française *la Pensée*. Il a été blessé dans cette entreprise.

Le gouvernement a reçu avis que le directoire exécutif a donné des instructions à ses ambassadeurs à Berlin & à Copenhague, pour notifier à ces deux cours sa détermination d'obtenir, même par la voie de la force, si elle est nécessaire, que le port de Hambourg soit fermé au commerce d'Angleterre.

Le gouvernement a également reçu la nouvelle que les Français veulent s'emparer de Guernesey, Jersey, & autres isles adjacentes, avant de mettre à exécution leur grand plan d'invasion. En conséquence on se concerte sur les mesures à prendre pour la défense de ces isles. Le dixième régiment d'infanterie, en garnison dans cette ville, a ordre d'être prêt à s'embarquer au premier avis. On suppose qu'il sera envoyé aux isles de Guernesey ou de Jersey.

On se hâte d'équiper tous les petits bâtimens, tels que frégates, sloops & brulôts, pour les mettre en état de servir, en cas d'invasion.

Deux Juifs, sur lesquels on a trouvé des notes sur les ports d'Angleterre, & des relevés des diverses profondeurs de la mer auprès des côtes, viennent d'être mis en prison.

*Le Diamond*, *l'Hydra* & une autre frégate sont sur le point de mettre à la voile pour une croisière le long des côtes de France.

Deux commis de la douane ont saisi, sur un cartel français, qui se disposoit à partir de Deptford, un sac rempli de lettres adressées en France à divers particuliers. Il a été envoyé au secrétaire d'état.

#### I R L A N D E.

*De Dublin, le 23 janvier.*

L'ouverture du parlement d'Irlande a eu lieu le 15 de ce mois. Les discours émanés du trône, les adresses qui en sont toujours la contr'épreuve, ici comme à Londres, ont été dans la forme accoutumée. Le lord lieutenant a demandé de l'argent pour continuer la guerre.

Dans la séance de la chambre des communes, du 18, M. David-Latouche a demandé qu'on punit de leur lâcheté ou de leur malveillance les Irlandais absens de leur pays, en imposant sur leurs propriétés une taxe spéciale.

Dans celle du 22, M. O'donnell a proposé de décréter qu'il seroit ouvert des registres de souscription pour la guerre contre la France; mais personne n'ayant appuyé sa motion, elle n'a pas eu de suite. Cependant le chancelier a observé que M. O'donnell pourroit renouveler sa motion dans le comité des voies & moyens, « quoique nous n'ayons pas lieu, a-t-il ajouté douloureusement, d'espérer que cette mesure soit productive, la nation irlandaise n'ayant marqué aucun empressement à remplir l'emprunt précédemment ouvert pour le même objet ».

## E C O S S E.

D'Edimbourg, le 19 janvier.

Lord Duncan est arrivé ici ces jours derniers. Nos magistrats, pour fêter sa présence dans nos murs, ont donné un grand bal auquel toutes les belles dames de la ville ont été invitées.

## R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

D'Aix-la-Chapelle, le 6 pluviôse.

Les agens du gouvernement français ont fait solennellement publier à Cleves, sur la place du marché, le 30 nivôse dernier, que les provinces prussiennes, sur la rive gauche du Rhin, resteront unies à la France. En même-temps on a donné connoissance d'un rescrit de la propre main de sa majesté prussienne, conçu dans les termes suivans :

« Qu'il n'est pas dans le pouvoir de sa majesté de retirer ses sujets du côté gauche du Rhin de la possession française, mais que tout dépend sur ce point du congrès de Rastadt ».

Les provinces ci-dessus feront partie du département de la Roër, & l'organisation en sera incessamment achevée sur le même pied que dans les autres pays conquis. Le siège des tribunaux civil & criminel sera fixé à Cologne.

De Toulon, le 5 pluviôse.

La frégate la *Sensible* arriva avant-hier de Corfou; elle est en quarantaine. Cette frégate nous apporte les précieux monumens recueillis à Venise, les chevaux de bronze, les fameux lions de Saint-Marc, & sa superbe grille, des tableaux précieux, &c. L'*Alceste* est allée prendre à Marseille un convoi pour le Levant.

Les vaisseaux le *Guerrier* & le *Timoléon*, de 74, ont ordre de partir & s'y préparent.

L'*Orient* de 118 canons, le *Francklin* & le *Spartiate* de 74, sont en plein armement; le *Peuple Souverain*, de 74, est sur le point d'aller en rade.

De Calais, le 10 pluviôse.

Les familles des marins de cette ville sont plongées dans la désolation. Les perfides anglais, après avoir mille fois promis à nos pêcheurs qu'ils ne les troubleraient jamais dans leurs pêches, ont enlevé hier treize de leurs bateaux, à la vue du port; deux seulement sont parvenus à s'échapper. On craint qu'ils n'ayent agi par-tout de même, & que, d'un seul coup de filet, ils n'ayent enlevé à notre marine une grande quantité d'excellens matelots. Guerre & vengeance!

DE PARIS, le 15 pluviôse.

L'administration centrale du département de la Seine a publié aujourd'hui, avec une grande solennité, la proclamation concernant l'emprunt de 80 millions pour l'expédition d'Angleterre. Cette proclamation a été répétée sur toutes les places publiques. Divers corps de troupes

avoient été mis sous les armes, & servoient d'escorte aux magistrats.

L'administration centrale avoit fait précéder cette cérémonie d'une affiche propre à échauffer le patriotisme & à enflammer contre le gouvernement anglais une haine qui devient chaque jour plus nationale.

— D'après une lettre de Lausanne, en date du 4 pluviôse, il venoit d'y arriver de Paris un courrier, annonçant aux citoyens de cette ville & du pays de Vaud, que le directoire exécutif avoit reconnu leur existence politique sous la dénomination de *république lémannique*.

— « Nous prévenons nos lecteurs, dit Poulitier, qu'ils doivent se défier de plusieurs bruits allarmans que la malveillance fait circuler dans l'espoir de diviser les citoyens, de se créer des partis, de les mettre en opposition, & de provoquer des mesures révolutionnaires propres à faire regretter la tranquille servitude des gouvernemens monarchiques. D'abord il est de toute fausseté que Buonaparte songe à l'ambassade de Constantinople; ce n'est pas sur cette partie du globe que ces vues sont dirigées, & le gouvernement ne veut pas ostraciser la victoire. Ensuite Augereau n'engagera pas même le combat d'amour-propre & de jalousie dont les ennemis de la république espèrent tirer bon parti. Il se vengera sur les agens du cabinet de Saint-James, en Portugal, des désagrémens que lui ont fait éprouver peut-être les manœuvres secrètes de ce même cabinet. Le directoire a prouvé qu'il connoissoit ces manœuvres; il a prouvé qu'il n'ajoutoit aucune foi aux dénonciations anonymes fabriquées contre lui, & ceux qui disent qu'on a puni Augereau pour avoir fait le 18 fructidor, ne connoissent pas l'importance de la mission qui lui est confiée. . . . Les autres demi-confidences qu'on se fait sur l'ancienne montagne & le directoire; sur Merlin & Buonaparte; sur Barras & Rewbell; sur Lamarque & Thibaudau; sur Talot & Gay-Vernon, sont autant de phantômes avec lesquels on veut effrayer les âmes foibles, allumer des discussions, & opérer du trouble; en un mot, c'est la conspiration des badauds, & personne ne doit en être dupes.

— La correspondance saisie à Vitry sur des chouans qui y ont été dernièrement arrêtés, est arrivée au ministère de la police. On la dit fort importante & très-propre à dévoiler bien des secrets.

— Le journal des *Hommes-Libres* annonce que les cercles constitutionnels qui sont aujourd'hui très-multipliés, ont en général porté leurs regards vers les élections pour les arracher à la fatale influence de Louis XVIII & de ses partisans. Il presse le corps législatif de prendre au plutôt des mesures générales sur cet important objet. Il déclare que, si on ne rompt pas par une loi les plans des conspirateurs, il est impossible que germinal ne voie pas éclore de funestes dissensions.

— Marmontel, ci-devant membre du conseil des anciens, a été arrêté, ces jours derniers, à Saint-Aubin-sur-Gaillou, où il vivoit retiré dans une petite ferme avec sa famille. Il a été conduit à Verneuil, chef-lieu du département, en vertu d'un mandat lancé par le tribunal criminel, parce qu'il se trouve cité dans des dépositions relatives à un procès qui s'instruit devant ce tribunal.

— Le général Kléber a le commandement de la partie de l'armée d'Angleterre, qui s'étendra depuis Calais jusqu'à l'embouchure de l'Escaut.

Un corps de troupes françaises & bataves doit aussi se rassembler dans les environs de Flessingue.

Le directoire envoie sur les côtes de la Manche & de l'Océan, 40 demi-brigades d'infanterie, 34 régimens de cavalerie, deux régimens d'artillerie à pied, deux régimens d'artillerie à cheval, quatre compagnies d'ouvriers, quatre compagnies de mineurs, deux bataillons de sapeurs & deux corps de pontonniers, tous commandés par 18 généraux de division, 47 généraux de brigade & 20 adjudans-généraux, parmi lesquels on cite les généraux Kilmaine, Marescot, Championnet, Massena, Serrurier, Victor, Lasne, Vieux, Vandame, Richepanse, Ney & l'adjudant-général Heudelet.

— On a des raisons de croire que le général Berthier est entré dans Rome le 14 pluviôse.

— Les digues de Dol (dans la ci-devant Bretagne) sont rompues; les eaux ont inondé une vaste étendue de terrain.

— La diette d'Arau a terminé sa session.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen BAILLEUL.

Séance du 15 pluviôse.

Le conseil reçoit un grand nombre de dons patriotiques.

Susanne Lepelletier, dans une adresse au conseil, lui demande de statuer enfin sur les effets des adoptions faites par la nation, pour que les obstacles à son mariage avec le jeune de Witt soient levés.

Le conseil arrête, qu'il s'occupera primidi, de cette question.

Sur la proposition de Pérès, le conseil prend une résolution par laquelle il autorise la commune de Toulouse à acquérir le couvent de Saint-Serin.

Ludot fait un rapport sur la question de savoir, comment peut être attaqué un jugement sujet à appel, & désigné rendu en dernier ressort.

La commission dont Ludot est l'organe, a pensé qu'un tel jugement ne pouvoit être attaqué qu'en cassation. — Le conseil ordonne l'impression.

Villers fait un rapport sur les additions à faire à la loi du 22 brumaire, relative à l'assiette & à la répartition des impositions dans les communes où il y a plusieurs municipalités.

Après avoir rappelé les opérations prescrites par cette loi, & après avoir examiné si, d'après leur nature & leur multiplicité, on ne devoit pas déclarer qu'elles étoient indivisibles aux termes de l'article 184 de la constitution, le rapporteur a exposé que la commission dont il est l'organe, a pensé qu'il falloit les comprendre dans les attributions des bureaux centraux des grandes communes, elle se fonde sur ce que l'intérêt des particuliers comme celui du trésor public exigent cette mesure sans laquelle on ne pourroit obtenir ni la connoissance exacte des facultés des contribuables, ni par conséquent répartir justement & également entre eux la contribution.

Villers présente un projet conforme à son rapport, &

par lequel la commission des contributions directes, établie à Paris, est supprimée.

Le reste de la séance a été consacré à la suite de la discussion sur l'organisation judiciaire.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen ROUSSEAU.

Séance du 15 pluviôse.

Pompeï fait approuver une résolution du 26 nivôse, qui distrair la commune d'Argajola, du canton de Saint-Angelo, & la réunit à celui le Regino, dont elle est plus voisine & avec lequel elle entretient des communications plus faciles.

Delacoste propose d'approuver une résolution du 25 nivôse, qui autorise la commune de Celles à acquérir 25 journaux de pâturages dont elle a besoin.

Detorcy observe que cette résolution est contraire à la loi du 23 juin 1791 sur les biens communaux, portant que ces biens appartiennent, non pas seulement aux propriétaires, mais à tous les habitans d'une commune; il fait sentir la nécessité de maintenir ce principe.

La résolution est rejetée.

Sur la proposition de Meric, le conseil arrête qu'une collection de loix sera placée dans son local pour faciliter les recherches nécessaires aux discussions.

Saligny résume son rapport sur une résolution du mois de frimaire, an 5, relative aux soumissions des domaines nationaux. Il observe que cette résolution est contraire la fois aux principes, aux intérêts de la république, & celui des particuliers. Il en propose le rejet. — Le projet est prononcé.

Bourse du 15 pluviôse.

Amsterdam.....	57 $\frac{3}{4}$ , 58 $\frac{1}{4}$ .	Lausan.....	$\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ per.
Idem.....	55 $\frac{1}{4}$ , 56 $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{10}$ .	Tiers consol. 201. 10 s., 15 s.	
Hamb.....	194 $\frac{1}{2}$ , 192.	Bon 2/3. 1 l. 18 s. $\frac{1}{2}$ , 19 s. 3 d.,	
Madrid 12 l. 15 s., 16 s. 3 d.		2 l., 3 l. 1 s. $\frac{1}{2}$ .	
Mad. effect.....	15 l. 3 s. 9 d.	Bon 3/4.....	1 l. 29 s.
Cadix.....	12 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$ .....	31 l. per.
Cad. effect.....	15 l. 1 s. 3 d.	Or fin.....	106 l.
Gènes.....	95, 93 $\frac{1}{2}$ , 94.	Lingot d'arg.....	50 l. 15 s.
Livourne. 103 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ , 102 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ .		Portugaise.....	96 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Lyon.....	$\frac{1}{4}$ per. 15 j.	Piastre.....	5 l. 7 s. 3 d.
Marseille.....	1 b. à 10 j.	Quadruple.....	81 l.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Guinée.....	26 l.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{2}$ perte.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Esprit $\frac{3}{5}$ , 435 à 40 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 360 à 440 l.			
— Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martin, 2 l. 7 s., 8 s. —			
Café Saint-Domingue, 2 liv. 4 s., 6 s. — Sucre d'Anvers,			
2 liv. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 3 s. —			
Savon de Marseille, 17 s. 3 d. — Coton du Levant, 1 l. 15 s.			
à 2 liv. 6 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sel,			
4 liv. 5 s.			

TARIF de ce qui doit être payé en numéraire, d'après la loi du 26 brumaire an 6, pour intérêts & arrérages de rentes ou pensions échues pendant la durée du papier-monnaie. Prix, 4 sols. A Paris, chez Desenne & l'Enfant, libraires, palais Egalité, & chez les marchands de nouveautés.

A FRANÇOIS.